



SERVICE COMPTABILITÉ

N.REF : DB /CB

DC N° 24.094

MISE EN LIGNE LE 22-02-2024

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20240221-DCPTA24-094-AR
Date de télétransmission : 22/02/2024
Date de réception préfecture : 22/02/2024

DECISION

**CONCERNANT LA FIXATION DU PRIX DES REPAS
SERVIS AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES
PAR LA CUISINE CENTRALE**

Le Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 18 juillet 2020, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juillet 2020 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N°20.1480 en date du 21 juillet 2020, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Didier SIMONNET, Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 21 juillet 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu la décision en date du 26 mai 2016 (DC N°16/229) fixant le prix des repas servis aux associations et au CAREL par la cuisine centrale, rendue exécutoire le 30 mai 2016,

. Vu la décision en date du 13 juin 2019 (DC N°19/295) fixant le prix des repas servis aux associations et au CAREL par la cuisine centrale, rendue exécutoire le 20 juin 2019,

DECIDE

- de fixer à compter du 1^{er} mars 2024, les tarifs des repas servis aux « Associations et Autres » par la Cuisine centrale, comme suit :

MISE EN LIGNE LE 22-02-2024

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20240221-DCPTA24-094-AR
Date de télétransmission : 22/02/2024
Date de réception préfecture : 22/02/2024

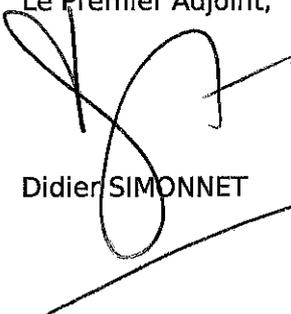
ASSOCIATIONS OU AUTRES	Tarif (TTC)
- Repas froid complet et pain (En barquettes plastiques)	8,75 €
- <u>Buffet froid</u> . Entrée, Plat, Fromage, Dessert et pain (Pas de service)	13,25 €
- <u>Menu complet avec plat chaud</u> . Entrée, Plat chaud, Fromage, Dessert et pain (Service compris)	24,00 €
- Petits fours salée cocktail et prestations extérieures	0,80 €
- Petits fours sucrées cocktail et prestations extérieurs	0,75 €
- Forfait apéritif base vin cuit	3,45 €
- Forfait apéritif base pineau muscat ou kir traditionnel	4,00 €
- Forfait apéritif base pétillant	4,60 €
- Forfait apéritif base champagne	5,75 €
- Forfait vin pour repas	3,25 €

(dont TVA 10 % incluse)

- d'encaisser la recette correspondante à l'imputation comptable suivante :
9900-281-706888 du Budget Communal.

Fait à ROYAN, le 21 février 2024
Pour le Maire,
et par délégation,
Le Premier Adjoint,




Didier SIMONNET

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 22 février 2024